

Séance du Conseil d'Administration en date du 13 juin 2019

Délibération n°CA-2019-098

Ordre du jour :

1. Informations du président

- 1.1 Motion SynergieS relative à la proposition de dissolution de la ComuE Lille-Nord-de-France
2. Approbation du PV de CA du 16 mai 2019

3. Points à caractères stratégiques

- 3.1 Présentation de la politique de prévention des risques
- 3.2 Approbation de l'avenant à la convention de partenariat avec le LUC (Lille Université Club)
- 3.3 Stratégie des classements internationaux
- 3.4 Approbation des modifications des statuts de l'Université Numérique Thématique : "Université Ouverte des Humanités"

4. Délibérations relatives au fonctionnement de l'université

- 4.1 Approbation du projet d'installation d'un SAS d'Insertion pour des familles ROM sur le site de l'Epi de Soil dans le cadre du dispositif « SAS vers l'inclusion sociale »
- 4.2 Approbation de la création d'un emploi de professeur des universités suite à l'affectation d'un lauréat du concours d'agrégation de science politique
- 4.3 Approbation des remises gracieuses
- 4.4 Approbation des frais de placement dans le cadre du programme ISEP (International Student Exchange Program) à compter de l'année universitaire 2020/2021
- 4.5 Approbation de la mise en œuvre de la loi ORE à l'Université de Lille – campagne 2019
- 4.6 Approbation des critères généraux pour le remboursement des droits d'inscription aux diplômes nationaux acquittés, suite à annulation de l'inscription
- 4.7 Approbation de la part des droits d'inscription affectée au service commun de documentation
- 4.8 Approbation de la demande d'autorisation à accueillir au sein de l'Université de Lille des personnes sous le statut de volontaires dans le cadre du volontariat en service civique
- 4.9 Approbation d'organisation de deux bourses aux livres dans les bibliothèques du SCD en 2019

4.10. Approbation des conventions

4.10.1. Convention attributive de subvention à l'association « La Multicrèche Les Kangourous Câlines »

- 4.10.2. Convention de mécénat « informatique au féminin » avec le groupe AXA (reporté)

4.11. Points issus de la commission recherche du 6 juin 2019 :

- 4.11.1. Subventions Région

5. Questions diverses

Désignation d'un étudiant et son suppléant au sein de la commission de discipline du baccalauréat de l'Académie de Lille pour la session 2019

Sous la présidence de Jean-Christophe CAMART, Président de l'Université de Lille

Etaient présents :

Collège A : COPIN Marie-Christine, TISON Sophie, BENOIT Martine, FARVAQUE Etienne.

Collège B : VIZIOLI Jacopo, GOUNON Stéphane, LANGFORD Chad, MEISS Marjorie, EL KHATTABI Jamal, BENCHIBOUN Moulay-Driss.

Collège BIATSS : LENS Anthony, MULLIER Virginie, RUCKEBUSCH Benoit, DEGRENIER Karine, RODRIGUEZ Ludovic.

Collège étudiants : MAUCHAUSSEE Marion, GULABKHAN Wasiim, PETIT Léo.

Personnalités extérieures : *BOIRON Frédéric, DELVALLET Corinne, LEYS Annie, OULD ALI Samir, SAMYN-PETIT Bénédicte.*

Etaient excusés (et procuration) :

Collège A :

*NIEWIADOMSKI Christophe
POTTEAU Aymeric
MELNYK Patricia
FONCEL Jérôme*

*procuration à BENOIT Martine
procuration à FARVAQUE Etienne
procuration à BENOIT Martine
procuration à BENCHIBOUN Moulay-Driss*

Collège B :

*FRETEL Anne
TOULEMONDE Gilles*

procuration à LENS Anthony

Collège BIATSS :

*MULLIER Virginie
RUCKEBUSCH Benoit*

*procuration à DEGRENIER Karine (à partir de 17h30)
procuration à EL KHATTABI Jamal (à partir de 16h49)*

Collège étudiants :

*RELIQUET Benjamin
MORTYR Marie*

*procuration à MAUCHAUSSEE Marion
procuration à MAUCHAUSSEE Marion*

Personnalités extérieures :

*BOIRON Frédéric
DELVALLET Corinne
LEBAS Nicolas
LEYS Annie
PRETE Cosimo
SCOL Nathalie*

*procuration à FARVAQUE Etienne (à partir de 17h20)
procuration à TISON Sophie (à partir de 16h30)
procuration à CAMART Jean-Christophe
procuration à TISON Sophie (à partir de 16h30)
procuration à LENS Anthony
procuration à CAMART Jean-Christophe*

Etaient présents (à titre indicatif, invités ou membre de droit) :

Représentant de la rectrice : *BERGEZ Jean-Louis*

Equipe présidentielle - Bureau :

Premier Vice-président : *POSTEL Nicolas*
Vice-présidente ressources : *DAL Georgette*
Vice-président relations internationales : *SEYS François-Olivier*

Equipe présidentielle – Comité de direction :

Vice-présidente Université citoyenne et accompagnement des publics fragilisés : *JOURDAN Emmanuelle*
Vice-présidente vie de campus et vie étudiante : *ROUSSEAU Sandrine*
Vice-présidente communication : *ROUX Laëtitia*
Vice-président recherche (sciences humaines et sociales) : *SABOT Philippe*

Unité de formation et de recherche (UFR) – Instituts – Ecoles – Départements :

Institut Universitaire de Technologie C : *BOUALI Fatma*
Faculté de Chirurgie Dentaire : *DEVEAUX Etienne (excusé)*
Faculté FFBC/IMMD : *DEREEPER Sébastien*

Directeur général des services : *ROBERT Pierre-Marie*
Directrice générale des services adjointe : *SAVINA Marie-Dominique*

Chef du Service Affaires Institutionnelles : *ZALIK François*
Chargée des affaires institutionnelles : *D'HU Marie-Sylvia*
Secrétaire de séance : *JAFFEUX Anaïs*

(...)

4. Délibérations relatives au fonctionnement de l'université

(...)

4.10 Approbation des conventions

4.10.1 Convention attributive de subvention à l'association « La Multicrèche Les Kangourous Câlins »

Le conseil d'administration de l'Université de Lille approuve à l'unanimité, lors de sa séance du 13 juin 2019, la convention attributive d'une subvention d'un montant de **55 000 euros** à l'association « La Multicrèche Les Kangourous Câlins ».



Le Président de l'Université

Jean-Christophe CAMART

Nombre de votants : **34**

Pour : **34**

Contre : **0**

Abstention : **0**

CONVENTION ATTRIBUTIVE DE SUBVENTION

AU TITRE DE L'ANNEE 2019

Entre

L'Université de Lille,
représentée par son Président Monsieur Jean-Christophe CAMART
Sise 42 rue Paul Duez 59000 Lille
Ci-après désignée « l'Université »
D'une part,

Et

L'Association « La Multicrèche Les Kangourous Câlines »,
représentée par sa Présidente Madame Amel FRAISSE
Située Domaine Universitaire du Pont de Bois, BP 60149, 59653 Villeneuve d'Ascq Cedex
Ci-après dénommée « l'Association »
D'autre part,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et plus spécifiquement l'article 10 ;
Vu le Décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques.

Préambule

Créée sur le site de Pont de Bois en 1975, l'association « La Multicrèche Les Kangourous Câlines », , permet aux étudiants et personnels BIATSS et enseignants de l'université de Lille ayant de jeunes enfants de bénéficier des services d'une crèche/halte-garderie.
Afin de soutenir cette initiative, l'Université a décidé de verser annuellement une subvention.

DANS CE CONTEXTE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Article 1

Le montant de la subvention au titre de l'année 2019, voté par le Conseil d'Administration de l'Université de Lille réuni le 13 juin 2019 s'élève à 55 000 euros et sera versé sur le compte de l'Association à la signature de la convention.

Article 2

L'Association fournit pour l'année de référence à l'Université le rapport financier justifiant de l'utilisation de ladite subvention.

Article 3

La présente convention est valable pour l'année 2019. Elle peut être modifiée par voie d'avenant signé des deux parties.

Fait à Lille en quatre exemplaires originaux, le

Pour l'Université de Lille

Pour l'Association Les Kangourous Câlines

Jean-Christophe CAMART
Président

Amel FRAISSE
Présidente